



Adhésion à l'association DijonRoller  
Année 2009-2010

Cette année les randonnées de DijonRoller se feront avec Vous !

**Titre** : \_\_\_\_\_  
**Nom** : \_\_\_\_\_ **Prénom** : \_\_\_\_\_  
**Adresse** : \_\_\_\_\_  
**Code Postal** : \_\_\_\_\_ **Ville** : \_\_\_\_\_  
**Téléphone (domicile)** : \_\_\_\_\_ **Téléphone (Portable)** : \_\_\_\_\_  
**Adresse électronique** : \_\_\_\_\_  
**Date de naissance** : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

| Cotisation                    |         |
|-------------------------------|---------|
| Adhésion                      | 10,00 € |
| RandOrganisateur <sup>1</sup> | 2,00 €  |
| Famille nombreuse             | 3,00 €  |

| Assurance   |                                   |         |
|---|-----------------------------------|---------|
| Assurance valable 7j/7, 24h/24 dans le monde entier pendant la pratique du Roller |                                   | 10,00 € |
| Option 1  | Doublement du capital décès / IPP | 10,00 € |
| Option 2  | Triplement du capital décès / IPP | 20,00 € |

**Cotisation + assurance + options assurances + Dons:**

\_\_\_\_\_ € + 10,00 € + \_\_\_\_\_ € + \_\_\_\_\_ € = \_\_\_\_\_ €

|                               |        |
|-------------------------------|--------|
| Partie réservée à DijonRoller |        |
| Chèque n°                     | Esèces |
| Banque                        |        |
| Titulaire du Compte           |        |

Je reconnais avoir pris connaissance des garanties du contrat d'assurance ainsi que des options facultatives proposées ci-dessus. J'ai pris connaissance de ma faculté de renoncer à la garantie obligatoire en indiquant mon choix par lettre recommandée et accusé de réception à Marsh SA 54 quai Michelet 92681Levallois-Perret Cedex. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, je déclare accepter de figurer sur un fichier informatique. Je peux exercer mon droit d'accès et de rectification pour toute information me concernant et figurant sur ce fichier. DijonRoller s'engage à ne pas diffuser ce fichier.

Du fait de la signature, et conformément à l'article L 212-4 du Code de Propriété Intellectuelle, je cède pour une durée illimitée et à titre gracieux au bénéfice de DijonRoller, les droits d'utilisation de mon image saisie dans le cadre des activités de DijonRoller, afin de reproduction, par tous moyens et sur tous supports connus ou inconnus à ce jour.

J'adhère à l'association DijonRoller. Je m'engage à respecter ses statuts et son règlement intérieur, dont je reconnais avoir pris connaissance.

Je m'engage à ne prendre le départ d'une randonnée que si mon niveau de roller est en rapport avec le niveau de difficulté annoncé ou affiché du parcours.

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant (n° de déclarant : 847406). (Nous nous engageons à ne pas communiquer notre fichier adhérents)

La résiliation volontaire ou non de votre adhésion ne donne droit à aucun remboursement.

Lors de la randonnée, DijonRoller vous recommande le port du casque et de protections adaptées.

**Modalité d'inscription :**

- 1) Renvoyez ce bulletin signé et accompagné d'un chèque de règlement et d'une photographie<sup>2</sup> à l'ordre de **DijonRoller** à «Association DijonRoller, 3 rue Marie Noël 21850 Saint Apollinaire»
- 2) Apportez ce bulletin, avant la randonnée au stand de l'association.

Date et signature obligatoire : \_\_\_\_/\_\_\_\_/ 2009

(Signature des parents pour les mineurs)

<sup>1</sup> Le tarif « Famille nombreuse » ne s'applique qu'à partir de 3 personnes (joindre 1 fiche par personne)

<sup>2</sup> Indiquez au dos de votre photographie votre nom et prénom, vous pouvez aussi nous l'envoyer à [secrtaire@dijonroller.com](mailto:secrtaire@dijonroller.com) en indiquant votre nom et prénom.



## Informations concernant l'assurance

### **Assurance de base obligatoire :**

En adhérant à DIJONROLLER, vous bénéficiez des garanties de base suivantes, souscrites auprès de GAN EUROCOURTAGE sous le numéro 86.174.099 par l'intermédiaire du cabinet MARSH.

#### Garanties individuelles accident (résumé)

| NATURE DES DOMMAGES  | GARANTIE DE BASE OBLIGATOIRE              | FRANCHISE RELATIVE |
|--|---|--------------------|
| Décès  | 7 500 € (- 16 ans)<br>30 000 € (+ 16 ans) | Néant              |
| Invalidité permanente totale ou partielle (réductible selon le barème contractuel) | 30 000 €                                  | 10%                |
| Frais de traitement (en complément SS et autres assurances)                        | 100% du tarif de convention               | Néant              |
| Forfait hospitalier et technique   | Pris en charge à 100%                     | Néant              |
| Forfait dentaire   | 320 € par sinistre                        | Néant              |
| Forfait optique  | 155 € par sinistre                        | Néant              |
| Limite de garantie en cas de sinistre collectif 750 000 €                          |   |                    |

#### Couverture responsabilité civile de l'adhérent

L'adhérent est garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels, immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties.

#### Garantie protection juridique

A concurrence de 15000€ par sinistre ; pour les recours la garantie ne concerne que les préjudices supérieurs à 150 €.

### **Les options :**

Elles permettent de compléter les garanties dans le cadre de la pratique du roller.

**OPTION 1 :** Doublement du capital décès et invalidité soit 60 000€ limité à 10 000€ en cas de décès pour les enfants de moins de seize ans.

**OPTION 2 :** Triplement du capital décès et invalidité soit 90 000€ limité à 10 000€ en cas de décès pour les enfants de moins de seize ans.